

**"Toute l'équipe de la MATERNELLE vous remercie de votre bonne collaboration. Merci de lire attentivement le règlement et de le respecter tout au long de l'année."**

## Préambule

L'école La Salle - Saint Rosaire est un établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'État.

Son règlement est établi en référence aux valeurs de l'Évangile, au Projet Éducatif Lasallien et au projet d'établissement. Il s'appuie sur **la loi** et définit les règles communes qui permettent à tous de vivre en harmonie au sein de l'établissement. Nous privilégions le souci d'autrui, l'accueil de la différence et le goût des études.

Chaque élève a le **droit** de recevoir une éducation et un enseignement de qualité. Pour cela, doit régner une atmosphère de calme et de travail fondée sur le respect de tous.

**L'attention aux autres, le refus de la violence verbale ou physique, tant de la part des élèves que des adultes, l'écoute des professeurs et de tous les membres de la communauté demeurent une priorité.**

## HORAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE

(sous réserve de modifications liées au protocole sanitaire ou plan Vigipirat)

Toutes les entrées et sorties de l'établissement se font par le portail bleu (n° 47 de la rue Pierre Brossolette).

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
7h45-8h10	<b>Garderie</b> - accueil par une ASEM.			
8h10	<b>Fermeture du portail</b>			
8h10-11h10	Temps scolaire			
de 11h10 à 11h20*	Sortie des élèves déjeunant à la maison			
<b>de 12h45 à 12h55</b>	<b>Ouverture du portail</b> - accueil par une ASEM.			
<b>13h00-16h10</b>	Temps scolaire			
De 16h10 à 16h20**	Sortie des élèves			
16h20-17h30	<b>Garderie maternelle</b>			
De 17h30 à 17h40**	Sortie des élèves			
Entre 17h40-18h15	<b>Garderie complémentaire exceptionnelle</b> <b>Paiement à la présence via le porte-monnaie Ecole Directe</b>			
<b>Fermeture de l'établissement à 18H15</b>				



\*Au-delà de 11h30, les portes seront fermées.

\*\*Au-delà de 16h20 ou 17h40, pour tout élève restant à l'école, la garderie sera facturée.

## Animation pastorale

Vous avez choisi d'inscrire ou de réinscrire votre enfant dans un établissement catholique d'enseignement, sous tutelle lasallienne, avec un projet éducatif dont l'axe d'animation pastorale est « Construire l'homme et dire Dieu ».

Le chef d'établissement est le responsable de cette double mission, à laquelle participent les adultes de la communauté éducative, et plus particulièrement adjoint et animateur en pastorale, des enseignants, du personnel éducatif et des parents volontaires, dans le respect des convictions personnelles de chacun.

L'animation pastorale se fait en équipe et comprend :

- **Obligatoire pour tous :**
  - Une *formation humaine*, afin que chacun devienne une belle personne. Les élèves sont invités à vivre des valeurs, notamment fraternité, solidarité, respect de la justice, honnêteté, bienveillance, attention aux autres, travail bien fait ... afin de grandir humainement.
  - Un *éveil biblique* en maternelle pour connaître les grands personnages de la bible tels Moïse, Abraham, Gabriel, ...
  - 2 célébrations des temps forts chrétiens Noël et Pâques à la chapelle en **présence de tous les élèves**.
  - Rencontres avec les prêtres de la paroisse de Sarcelles qui accompagnent l'établissement.
- **Optionnel, pour ceux qui le souhaitent :**
  - Accompagnement à la préparation aux sacrements de Baptême à partir de la maternelle,
  - Participation à une messe d'étape de préparation au Baptême.

## Garderie

**PS/MS/GS :** Goûter à fournir à votre enfant dans une boîte en plastique marquée à son nom.

## Ponctualité

Nous demandons **aux parents d'être attentifs au respect des horaires**. Tous les élèves doivent être arrivés avant 8h10. Tout retard gêne le bon fonctionnement de l'école et de la classe, même en petite section.

*Des retards injustifiés et répétitifs seront signalés à la famille et un rendez-vous sera pris avec le chef d'établissement.*

**L'école ferme à 18h15 précises.**

## Encadrement

Pendant les cours et les récréations, les élèves sont placés sous la responsabilité des enseignantes.

En dehors de la classe (de 11h10 à 13h00 et de 16h20 à 18h15), ils sont placés sous la responsabilité des assistantes maternelles ou surveillant de garderie.

## Sorties

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents doivent remplir le formulaire de renseignements, remis en début d'année, autorisant certaines personnes à reprendre leur enfant en cas d'absence d'informations écrites, l'enfant ne pourra pas être remis à une personne autre que les parents.

## Absences

En cas d'absence, il est impératif de prévenir : par message **sur Ecole Directe** ou par mail à [ecole@strosaire95.org](mailto:ecole@strosaire95.org) en précisant nom et prénom de l'enfant.

Toute absence doit être justifiée par écrit sur papier libre, le jour du retour en classe, afin de le glisser dans le registre d'appel journalier. Il est à remettre directement à l'enseignante.

**En cas d'absence le matin, l'enfant ne pourra pas être accepté ni pour la cantine, ni pour la sieste.**

<b>Cahier de correspondance</b>	<p>Le cahier de correspondance est le cahier de liaison entre l'école et la famille. Il est remis chaque soir dans le cartable.</p> <p>Dans ce cahier, sont collées toutes les circulaires et informations que les parents doivent signer après en avoir pris connaissance.</p> <p><b>Les parents sont invités à vérifier ce cahier tous les soirs et à le rapporter chaque matin.</b></p>
<b>Rendez-vous avec les enseignants</b>	<p>Ils se prennent par le biais du cahier de correspondance.</p>
<b>Changement d'adresse ou téléphone</b>	<p>Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone portable ou fixe doit faire l'objet d'un mot écrit dans le cahier de correspondance et d'un appel au secrétariat des élèves.</p>
<b>Départ définitif en cours ou en fin d'année.</b>	<p>Pour tout départ de l'école, la famille est priée d'en informer l'établissement par écrit et de prendre rendez-vous avec le chef d'établissement qui expliquera les démarches à suivre.</p> <p>Tout enfant malade ou fiévreux ne peut pas être accepté à l'école. Aucun élève ne doit avoir de médicaments sur lui ou dans son cartable.</p>
<b>Médicaments</b>	<p><b>Pour les enfants atteints d'asthme, d'allergie ou de régime alimentaire prévenir l'enseignante et transmettre un PAI à l'école avec l'ordonnance et les médicaments concernés dans le protocole d'urgence, dans un sac au nom de l'enfant.</b></p>
<b>Vie quotidienne</b>	<p><b>Les enfants accueillis à l'école doivent être dans un état de santé et de propreté compatibles avec les exigences de la scolarisation.</b></p> <p><b>Pour une question d'hygiène (poux) et de gêne dans les activités, il est conseillé d'attacher les cheveux longs.</b></p> <p>Il est indispensable pour une bonne scolarité que les enfants arrivent à l'école après avoir bien dormi et pris un bon petit déjeuner. <b>Bonbons, chewing-gum, sucettes et chips</b> ne sont pas autorisés même pour le goûter.</p> <p><b>Tous les vêtements et matériel doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant.</b> L'enfant doit être habillé de façon pratique (<b>éviter</b> les combinaisons, salopettes, bretelles, ceinture, chaussures à lacets).</p> <p>Tout objet autre que le matériel scolaire (les petits jouets, cartes, objets pointus, gadgets, bijoux, argent) n'est pas accepté à l'école maternelle. L'école décline toute responsabilité en cas de perte de bijoux ou autres objets de valeurs.</p>

<b>Restauration</b>	<p><b>La liste des enfants qui déjeunent à l'école à midi est établie par les enseignantes avant 9 heures, ceci afin de prévenir le cuisinier et de préparer le nombre de repas nécessaire pour un service à table.</b></p> <p><b><u>Tout enfant qui ne sera pas présent en classe le matin ne pourra pas déjeuner à l'école.</u></b></p> <p><b>Déjeuners occasionnels :</b> nous vous remercions de bien vouloir prévenir l'enseignante et de régler sur Ecole Directe le repas de cantine. Tout paiement en espèce ne sera accepté que dans une enveloppe (<b><i>Indiquer le nom de l'enfant et sa classe sur l'enveloppe.</i></b>) <b>Tout règlement par chèque se fait à l'ordre de « La Salle Saint Rosaire ».</b></p> <p>Si pour des raisons religieuses, votre enfant ne mange pas certains aliments (porc ou viande), le signaler par écrit en début d'année.</p> <p>En cas d'allergie alimentaire, merci de faire remplir un PAI alimentaire par un médecin allergologue.</p> <p><b>En Petite Section, en Moyenne Section et en Grande section, chaque enfant doit apporter une serviette de table marquée au nom de l'enfant.</b></p>
<b>Evaluation</b>	<p>Les connaissances des élèves sont régulièrement évaluées à l'oral ou à l'écrit.</p>
<b>Livret scolaire</b>	<p>Un livret de progrès est communiqué aux familles deux fois par an.</p>

**Merci de signer ce règlement.**

M. ou Mme : .....

Responsable de l'enfant : ..... Classe : .....

A pris connaissance du règlement de la maternelle.

Fait à ..... le .....

Signature :